



C E T R I

ANALYSE 2015  
9 décembre

Centre tricontinental

## SENEGAL : FORCES ET FAIBLESSES DE LA DYNAMIQUE DES MOUVEMENTS DE FEMMES

Fatou Sarr

**Les femmes sénégalaises, traditionnellement au cœur du pouvoir politique, ont été exclues du champ public par le colonisateur. Cette mise à l'écart s'est poursuivie après l'indépendance. Si les organisations de femmes ont mené nombre de batailles victorieuses, elles sont confrontées aujourd'hui à la récupération politique, à la fragmentation et la faiblesse de leur mouvement, ainsi qu'à la montée de l'intégrisme religieux.**

Au Sénégal, les femmes ont traditionnellement été au cœur du pouvoir politique. C'est le colonisateur français qui les en a exclues. Mais, depuis 1945, elles ont entamé une bataille pour la reconquête de leurs droits. La révolution silencieuse, qui a abouti à la loi sur la parité en 2010, a sans nul doute entraîné de profondes transformations de la société sénégalaise, avec 43% de femmes à l'Assemblée nationale et 47% dans les conseils locaux. Elle a permis de jeter les bases d'une arrivée prochaine d'une femme à la tête de l'État.

Cependant, il faut compter avec l'apparition de mouvements d'obédience religieuse, développant une idéologie radicale, et prônant la suprématie de l'homme sur la femme. La capacité des forces sociales féminines à mettre en œuvre une lecture adéquate de la situation, qui leur permette de s'y confronter, constitue la question essentielle. Pour y répondre, il faut remonter dans l'histoire du Sénégal, afin de comprendre la portée du combat des femmes et être à même de se projeter dans l'avenir.

### Femmes et espace politique dans la période précoloniale

Des travaux d'historiens signalent la présence de femmes au pouvoir depuis le 13<sup>e</sup> siècle, dans le Nord du Sénégal, où huit femmes – qui étaient également des guerrières – ont présidé successivement aux destinées du royaume du Waalo. D'ailleurs, la première force de résistance que la France a rencontrée avait à sa tête la Reine Ndaté Yalla Mbodj. Preuve que la femme sénégalaise avait un statut enviable par rapport à celles des pays occidentaux. C'est le modèle colonial qui a consacré l'exclusion des femmes de l'espace politique. Il a fallu attendre 1944, soit près de 90 ans après la victoire française contre un royaume qui avait à sa tête une femme, pour que la France daigne donner le droit de vote à ses citoyennes.

Mises à l'écart par le système colonial, les femmes se sont redéployées dans l'espace associatif. Les responsables des partis politiques, conscients du soutien qu'elles étaient susceptibles de leur apporter, grâce à leur capacité de mobilisation, se sont attelés à organiser les associations féminines dans des structures intégrées à leurs partis et syndicats. Sembène Ousmane, dans son roman *Les bouts de bois de Dieu* (1960), retrace d'ailleurs la part importante prise par les femmes dans la lutte qui a opposé les travailleurs indigènes du chemin de fer Dakar-Bamako à l'administration coloniale en 1947.

Sur le plan politique, face à la menace qui pesait sur les partis où étaient engagés leurs époux, harcelés

par le pouvoir, des femmes se sont organisées pour prendre le relais de la mobilisation en créant, en 1954, l'Union des femmes du Sénégal (UFS). Elles assuraient le collage des affiches, la distribution des tracts et la sensibilisation de proximité. Cette organisation regroupait des épouses d'hommes politiques de diverses obédiences. Mais aucune de ces femmes n'a bénéficié de la reconnaissance sociale des militantes des générations suivantes, en raison, selon Aïssatou Sow Dia, d'une rupture générationnelle (Dia, 1995).

Les femmes ont donc pris leur part de risques et de responsabilités dans la lutte pour l'indépendance. Elles ont aussi essayé de soulever les questions de droits des femmes, et ont été les premières à commémorer la journée internationale de la femme, le 8 mars 1954 (Sylla, 2001). Les membres de l'UFS disent avoir réclamé la parité en 1958, mais elles ont subi des pressions et des menaces de la part du président du conseil, Mamadou Dia. Dia a été à la base de la dissolution de la première association de femmes. Selon lui, leur action devait être encadrée par l'État. Dans cette logique, la dynamique associative des femmes sera très vite insufflée, soutenue et contrôlée par l'État.

### **Mise à l'écart des femmes dans le Sénégal indépendant**

Alors qu'elles étaient présentes sur la scène des revendications durant la période coloniale, les femmes ont été exclues des sphères de décision une fois l'indépendance acquise. Elles firent les frais de la lutte pour le contrôle de l'État, et n'échappèrent pas à la répression féroce des pouvoirs en place, à chaque fois qu'elles se sont retrouvées dans le camp opposé. Leur éparpillement dans les divers partis, et les querelles partisans vont les affaiblir considérablement.

D'autres éléments expliquent leur exclusion du pouvoir ; le mode de fonctionnement phalocrate et, surtout, la politique clientéliste, qui exige des capacités, des moyens économiques et de l'influence. Ces femmes sont, dans leur grande majorité, sans éducation, sans argent ni prestige, ne pouvant dès lors accéder aux instances de décision que de manière symbolique. Il faudra attendre 1963 pour voir une femme siéger à l'Assemblée nationale. La marginalisation des femmes, par le biais de mécanismes mis en place par l'autorité coloniale, à travers des textes de loi, l'école et l'administration, sera poursuivie après l'indépendance.

Les lois, stipulant que la femme doit se soumettre à l'ordre colonial et à son mari, enlevaient aux femmes tous droits de représentation et d'accès aux ressources. C'est ainsi qu'en 1904, la loi foncière s'appuyant sur le code napoléon, et ne reconnaissant comme seul chef de famille que l'époux, a privé les femmes du droit d'accès à la propriété privée. Aujourd'hui encore, seules 3% des femmes ont accès à la propriété foncière.

Quant au système éducatif, il a privilégié les hommes. En 1940, pour toute l'Afrique occidentale française, il n'y avait que 7140 filles dans les écoles, à peine le dixième de la population masculine en cours de scolarisation (Bouche, 1974). L'École normale William Ponty, pépinière des futurs cadres africains, ouverte en 1910, n'accueillit une section féminine qu'en 1938. L'objectif était de former les premières enseignantes africaines, et d'éduquer les futures épouses des auxiliaires diplômés des écoles supérieures (Pascale, 2003). Aujourd'hui encore, les femmes sont moins de 30% dans l'administration.

Le modèle colonial, en décidant de confiner les femmes dans les cultures vivrières pour assurer la survie de la communauté, et de spécialiser les hommes dans les cultures commerciales destinées à l'exportation (coton, arachide), a permis à ces derniers d'avoir davantage accès aux ressources financières. Quoi qu'il en soit, cette mise à l'écart a fait que les femmes se sont retrouvées au sein d'espaces partagés, pour échanger, se soutenir et surtout prendre conscience des discriminations. La logique associative a été un atout formidable pour mener, sur plusieurs générations, une lutte constante, afin de reprendre la place que la société leur avait assignée et qu'elles ont perdue, du fait de la colonisation, fondée sur des rapports de domination de « races », de classes et de sexes.

### **Mouvement associatif : repli et construction d'une identité**

Les femmes, conscientes de leur marginalisation, se sont, année après année, silencieusement organisées dans des réseaux, prenant en charge leurs problèmes. Elles se retrouvent dans diverses

associations, autour d'enjeux économiques, sociaux, professionnels et religieux. On distinguera deux principaux groupes : l'un porté par les élites féminines, qui sont allées à l'école, et l'autre par des femmes des milieux populaires.

Les premières générations sorties de l'École normale des jeunes filles sont à l'origine des premières associations. Elles se livraient essentiellement à des activités sociales : cours de couture, causeries sur l'hygiène et l'alphabétisation... (MFEF, 1993). Au milieu des années 1970, dans le cadre de la préparation de la Conférence mondiale de Mexico, un nouveau type d'association, en lien avec l'émergence de la problématique du rôle des femmes dans le développement, voit le jour. Se crée, en 1974, l'Amicale des femmes juristes sénégalaises, une des premières à avoir contribué à la diffusion des lois concernant les femmes. En 1977, le Club Soroptimist prit l'initiative d'organiser un séminaire sur « La condition de la femme sénégalaise ». C'est à l'issue de celui-ci que sera mise en place la Fédération des associations féminines du Sénégal (FAFS).

Au milieu des années 1980, avec l'avènement du multipartisme intégral, un discours radical apparaît au sein des sections féminines des partis politiques de « gauche ». C'est surtout avec l'apparition de Yewwu-Yewwi/PLF (Pour la libération des femmes) en 1984, que le féminisme, comme courant de pensée, fait son apparition. Même si Yewwu-Yewwi/PLF n'a pas réussi à s'implanter largement dans la société sénégalaise, en se positionnant sur le plan idéologique et politique, cette association a jeté les bases des revendications des femmes au tournant du 21<sup>e</sup> siècle (Kane, 2009).

Dans les années 1990, le vent d'ouverture à la culture des droits de l'homme, de la démocratie et de la paix se traduit par une explosion des associations de la société civile, y compris féminines. Dans la lancée de Beijing, on assiste ainsi à un développement d'organisations pour la défense des droits des femmes, leur promotion politique et citoyenne. Celles-ci ont été très influentes sur la manière dont les pouvoirs publics inscrivent ces questions dans leur agenda.

La société sénégalaise – et principalement son secteur féminin – a toujours été organisée sur le modèle associatif. Dans les années 1980, les Programmes d'ajustement structurel (PAS) ont entraîné la fermeture d'entreprises et l'exclusion massive des hommes du marché du travail. Les femmes des milieux populaires urbains et ruraux, grâce aux logiques de solidarité, vont devenir les principales actrices de la prise en charge des problèmes de survie. Par milliers elles intègrent des associations et développent des activités économiques, afin de se donner les moyens de leur autonomie financière. Les autorités s'attellent alors à les organiser à travers des Groupements de promotion féminine (GPF) ou des Groupements d'intérêt économique (GIE) (Fatou, 1990).

### **Récupération politique**

Du fait de leur grande capacité de mobilisation, l'État a cherché à contrôler les dynamiques associatives. Ainsi, la création de la FAFS s'est faite à l'instigation du parti au pouvoir à l'époque, le Parti socialiste. Et les GPF, fédérées en 1987, à l'instigation de l'État. Le Parti socialiste sera encore à la base de la création du Conseil sénégalais des femmes (COSEF). Les acteurs politiques ont cherché à manipuler les organisations féminines, car elles constituent un vivier de militantes ou des espaces relais.

Les partis de gauche seront ainsi à la base de la plupart des ONG et organisations sociales féminines, qui constituaient l'avant-garde la plus active dans le champ de la mobilisation. Mais, en 2000, l'arrivée de la gauche au pouvoir, s'est traduite par un recul de la parole des femmes dans l'espace public. Jusqu'en 2007, on assiste à un silence suspect des ONG féminines, alors même que leur rôle de pression et d'interpellation s'avère plus que jamais nécessaire. L'obligation de subordonner les intérêts des organisations à ceux de leurs partis a porté atteinte au mouvement social féminin dans son ensemble.

### **Acquis et limites du mouvement social féminin**

L'exclusion de l'espace politique a conduit peu à peu à la construction d'une identité commune des femmes marginalisées. Elle a permis la mise en place de cadres d'action unitaire, à chaque fois que cela a été nécessaire, avec trois moments forts : les élections législatives de 1945 et l'obtention du droit d'y participer pour les femmes sénégalaises, le vote de la loi contre les violences faites aux femmes en

1999, et le vote de la loi pour la parité en 2010. Dans les trois cas, ces victoires politiques furent l'aboutissement d'actions sociales de sensibilisation, de mobilisation et de pression.

L'analyse historique montre qu'à chaque fois que le besoin s'est fait ressentir, les femmes ont su unir leurs forces. Cela a permis des avancées considérables, en dépit de limites réelles, imputables à la faiblesse du mouvement social. Sur le plan juridique, si grâce au président Senghor, le Sénégal a pu se doter d'un code de la famille dès 1972, il aura fallu bien des batailles pour engranger des avancées significatives en matière de droit à voyager, d'interdiction de l'excision, d'équité salariale, de parité, etc. Sur le plan politique, les femmes sénégalaises sont passées d'une représentation de 1,2% à l'Assemblée nationale en 1963, à 42,7% en 2012, 3<sup>e</sup> meilleur score en Afrique

### **Mise en place d'un mouvement social fort**

Les femmes ont encore de nombreux défis à relever, d'ordre stratégique : l'absence d'un mouvement social fort, l'isolement, la faible capacité prospective et le manque d'anticipation. La construction d'un mouvement fort passe par deux types d'alliance. D'abord, entre les femmes politiques et les organisations à caractère économique, car les premières n'ont pas les moyens matériels de leur ambition, et les secondes n'ont pas la conscience politique. Ensuite, entre les femmes politiques et les organisations de la société civile, car lorsque les premières sont combattues dans l'espace politique et que la pression devient trop forte, elles ont besoin d'un espace de repli. Il y a des moments où, pour s'imposer dans leurs partis, les femmes ont besoin d'être soutenues par d'autres forces organisées.

L'approche fragmentée et cloisonnée de la question de la femme a mis en évidence son inefficacité. Pour sortir de la ghettoïsation, les organisations de femmes doivent inscrire leurs luttes dans des enjeux qui préoccupent la société dans sa globalité, car la question des femmes ne peut être traitée indépendamment des autres défis. Les femmes doivent aussi rester vigilantes car, malgré les acquis, elles ne sont pas à l'abri de reculs. Elles doivent affronter à la fois des hommes hostiles à la parité, mais aussi des religieux hostiles à l'égalité entre hommes et femmes. Avec la montée de l'intégrisme religieux, tend à se développer une parole publique préconisant l'enfermement des femmes dans l'espace privé.

Cela exige davantage de vigilance, mais surtout une capacité d'anticipation pour nouer des alliances stratégiques avec des acteurs clés, tels que les organisations des droits de l'homme et les familles religieuses traditionnelles. Les droits des femmes sont des droits humains, et ces organisations constituent une force dans la société, détenant un réel pouvoir de pression sur le pouvoir politique. Il devient donc urgent d'utiliser les plages de convergence existantes pour bâtir une alliance durable. Quant à l'islam confrérique, il est le meilleur allié des femmes, dans un pays où les foyers religieux traditionnels prônent un islam ouvert, un islam de paix et de tolérance.

### **Conclusion**

Des idéologies patriarcales, liées à la colonisation et aux religions, ont été à la base de la marginalisation de la femme et de son exclusion de l'espace du pouvoir. Cette mise à l'écart a été utilisée par les femmes pour se reconstruire et s'organiser. Malgré la pluralité des lieux d'énonciation et d'affirmation des principes d'égalité, lorsque c'était nécessaire, elles ont noué des alliances pour mener ensemble des batailles victorieuses. Au bout de 70 ans de luttes, elles ont réussi à obtenir une loi sur la parité. Mais elles sont toujours plus nombreuses à occuper des positions de subordination. Ainsi, elles ne sont que 17% au gouvernement, et seulement 14% dans les postes à responsabilité de la haute administration.

Alors que ces organisations, liées par la même histoire – celle de la lutte pour les droits économiques et sociaux –, semblent s'essouffler, un mouvement hostile à l'égalité de genre est en gestation. Si les femmes sénégalaises ont su faire face jusqu'ici à tous les défis auxquels elles furent confrontées, il n'y a pas de raison qu'elles ne puissent venir à bout de celui-ci. Il est indispensable de tirer des leçons d'un passé marqué par des ruptures. Le lien a manqué entre les femmes qui ont mené des luttes pour l'indépendance et la génération de celles engagées dans les partis de gauche, apparues après 1968 (Dia, 1995). De même, aujourd'hui, il ne semble pas y avoir de relève aux femmes qui ont mené le

combat pour la parité. À chaque rupture historique, il a fallu un certain temps, car il a manqué une pensée politique liée à la lutte des femmes (Sarr, 2010).

## Bibliographie

Barthelemy P. (2003), « La formation des Africaines à l'École normale d'institutrices de l'AOF de 1938 à 1958. Instruction ou Éducation ? », *Cahiers d'études africaines*, 1/2003, n° 169-170.

Bouche D. (1974), *L'enseignement dans les territoires français d'Afrique noire de 1817 à 1920. Mission civilisatrices ou formation des élites ?*, Thèse de Doctorat d'État, Panthéon Sorbonne.

Barry B. (1985), *Le Royaume du Waalo : le Sénégal avant la conquête*, Paris, Kartala.

Cisse K. (2002). « La revendication politique et citoyenne comme réponse à la marginalisation des femmes dans le développement : le cas du Sénégal », <http://www2.cccb.org/>.

Dia A. S. (1995), *L'évolution des femmes dans la vie politique sénégalaise de 1945 à nos jours*, Mémoire de maîtrise, 1994-1995, Dakar, UCAD.

Gueye N. S. (2013), *Mouvement sociaux des femmes au Sénégal*, <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002271/227111F.pdf>.

Palmieri J. (2013), *Mouvements de femmes en Afrique : de l'institutionnalisation à la démocratie directe – les exemples du Sénégal et de l'Afrique du Sud*, <https://joellepalmieri.wordpress.com/>.

République du Sénégal, ministère de la femme, de l'enfant et de la famille – MFEF (1993), *Femmes sénégalaises à l'horizon 2015*, Dakar, The Population Council.

Sembene O. (1960), *Les bouts de bois de Dieu*, Paris, Edition Pocket.

Sarr F. (2010), *Luttes politiques et résistances féminine en Afrique*, Paris, Panafrica, Silex/Nouvelles du Sud.

Sarr F. (2010), *La véritable histoire de Nder racontée aux enfants*, Laboratoire genre et recherche scientifique de l'IFAN, Dakar, UCAD.

Sylla S. N. (2001), *Femmes et politique au Sénégal. Contribution à la réflexion sur la participation des femmes sénégalaises à la vie politique de 1945 à 2001*, Mémoire de DEA, Panthéon-Sorbonne.

**Fatou Sarr est sociologue, maître de conférence et directrice du laboratoire genre de l'Institut fondamental d'Afrique noire (Ifan) de l'Université Cheikh-Anta-Diop - UCAD à Dakar.**



### Centre tricontinental - CETRI

av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique  
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69  
cetri@cetri.be - www.cetri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,  
service de l'éducation permanente et de la Province  
du Brabant wallon

